

**Compte-rendu du Comité Syndical du SIVOS Bassin d'Ecoles
du Territoire du Val de Dagne
du 28 octobre 2019**

Nombre d'élus en exercice : 12

Présents : Mmes et MM Antonin ANDRIEU (Val de Dagne), Jean-Paul BERNEDE (Caunettes-en-Val), Jean-Louis AGUILHON (Fajac-en-Val), Xavier BEDOS (Rieux-en-Val), Lydie CAVAYE (Servies-en-Val), Fabienne RANZA (Taurize), Claude LACUBE (Val de Dagne), Claudine FRABOULET (Val de Dagne),

Absents excusés: André PECH (Arquettes-en-Val), Fernand DELGADO (Labastide-en-val), Bernard CAMBRA (Mayronnes), Marie ANDREU (Villar-en-Val), Michel ARIE (Villetritouls)

Secrétaire de séance : Mme Claudine FRABOULET

I- Point rentrée scolaire

Le Bassin d'écoles comptait à la rentrée scolaire 2019, 74 élèves :

- 37 élèves à Serviès en Val
 - o GS/CP / 22 élèves
 - o CE1/CE2 / 15 élèves
- 37 élèves à Montlaur
 - o Toute petite section/petite section/moyenne section : 16 élèves
 - o CM1/CM2 / 21 élèves

2 élèves devraient rejoindre les rangs de la maternelle en toute petite section en Janvier 2020.

Constat est fait par les élus de la baisse significative des effectifs cette année.

II- Personnel

1) Création de postes

- a- Compte tenu du changement de bus dont la capacité est plus grande depuis peu sur la ligne Pradelles-Montlaur-Servies le matin, il est nécessaire qu'un accompagnateur soit présent durant le trajet.
Il est proposé la création d'un poste d'accompagnateur dans le bus scolaire au grade d'adjoint technique en période scolaire à compter du 04 novembre 2019.
- b- Un agent de restauration pourra en 2020 bénéficier d'un avancement de grade.
Il est proposé la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe afin d'anticiper cet avancement.

Cette question est votée à l'unanimité.

2) Tableau des emplois

Considérant les emplois créés, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois.
Celui-ci est modifié comme suit :

Agents titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Cadres ou emplois				
<u>Secteur Administratif</u> Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^o classe	C2	1	1	1 (15h hebdomadaire)
<u>Secteur Technique</u> Adjoint Technique Territorial	C1	1	1	1 (14h hebdomadaire)
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	C2	2	1	
<u>Secteur social</u> Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^è classe	C2	2	2	
TOTAL		6	5	2

Agents non titulaires	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Cadres ou emplois				
<u>Secteur Technique</u> Adjoint Technique Territorial	C1	5	5	1 (28h30 hebdomadaire) 1 (17h hebdomadaire) 1 (8h25 hebdomadaire) 1 (7h30 hebdomadaire) 1 (3h20 hebdomadaire)
TOTAL		5	5	5

3) Compte Epargne Temps

Il est évoqué l'ouverture d'un compte épargne temps pour le crédit des jours de congés non pris par les agents.

La mise en place de ce système pourrait affecter le déroulement actuel du fonctionnement des services. Les jours récupérables pourront facilement être pris durant les périodes de congés scolaires.

Cette proposition n'est pas retenue.

III- Régime indemnitaire

Il est à nouveau évoqué la possibilité pour les collectivités d'instaurer la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement

Professionnel). Ce régime indemnitaire est déjà mis en place pour les agents de la Commune de Val-de-Dagne et certainement par d'autres communes du Territoire du Val de Dagne.

Des informations complémentaires sont demandées par les élus. Un document explicatif sur la mise en place et les modalités sera annexé au compte rendu.

Une réflexion sera faite par les élus pour délibérer lors du prochain comité syndical.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

La situation de la cuisinière effectuant un remplacement de congés de longue durée est évoquée. En effet, celle-ci n'a pas obtenu de revalorisation de salaire depuis 4 ans.

Il est proposé de revoir sa situation lors du prochain Comité Syndical.

IV- Refonte des statuts

Un projet des statuts a été envoyé à la Préfecture pour approbation et conseils. Une copie est annexée au compte rendu. Une nouvelle délibération sera prise lors du prochain comité syndical en fonction des prescriptions mentionnées par la Préfecture.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

V- Indemnités comptables

Il y a lieu de prendre une nouvelle délibération pour demander le concours du Receveur Municipal, M. Alain QUINTANE, comptable public de la Trésorerie de Carcassonne Agglo, afin d'assurer des prestations d'assistance et de conseil en matière budgétaire, financière et comptable et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Pour 2019 le montant de l'indemnité s'élève à 258.75€.

Cette question est votée à l'unanimité.

VI- Questions diverses

1) Acte notarié

Les élus s'interrogent une nouvelle fois sur la nécessité de la rédaction d'un acte relatif à la construction de la cantine financée par le sivos afin que soient répertoriées les dépenses réalisées par chaque commune membre du syndicat.

Le notaire en possession du dossier n'ayant jamais donné suite à la demande, il y a lieu de se rapprocher d'instances compétentes dans ce domaine.

2) Friteuse

Un devis auprès de deux sociétés a été demandé afin de pouvoir évaluer le coût de l'achat d'une friteuse au sein du restaurant scolaire. Le montant moyen est de 1 500,00 € TTC.

Le Maire délégué de Pradelles-en-Val, commune de VAL DE DAGNE, propose de donner une friteuse détenue par la Mairie et non utilisée.

Des renseignements vont être pris auprès de la société API restauration afin de connaître les règles de sécurité et les critères à respecter dans l'installation d'une friteuse industrielle d'occasion dans une cantine scolaire.

3) Menu végétarien

A compter de novembre 2019, il sera proposé une fois par semaine par le prestataire alimentaire API Restauration, un menu végétarien (sans viande ni poisson) dans les menus du restaurant intercommunal.

La séance est levée à 19h10

Le Président

S.I.V.O.S.
BASSIN D'ECOLES
VAL-DE-DAGNE-MONTLAUR
11220 MONTLAUR
Tél. 04 68 24 80 44 - Fax 04 68 24 01 57

Le Secrétaire

